

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 décembre 2015** à compter de 19 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur François Lévesque, conseiller
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absente :

Madame Guylaine Blouin, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Présentation du budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2016
 - 2.2 Adoption du budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2016
 - 2.3 Présentation du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2016, 2017 et 2018
 - 2.4 Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2016, 2017 et 2018
- 3. RÉGLEMENTS**
 - 3.1 Avis de motion du règlement numéro 25 (2016) intitulé Règlement imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2016 et demande de dispense de lecture
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15-12-33283

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 15-12-33283

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 PRÉSENTATION DU BUDGET DE LA VILLE DE COATICOOK POUR L'ANNÉE 2016

Présentation par monsieur Benoit Marquis, trésorier, du budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2016

15-12-33284

2.2 ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE COATICOOK POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION 15-12-33284

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), un avis public fut publié avant l'adoption du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne la taxation prévue pour le budget 2016, les grandes lignes sont les suivantes :

- selon les projections effectuées à partir des résultats connus au 14 décembre 2015, l'exercice financier 2014 devrait se solder par équilibre des revenus et des dépenses;
- la taxe foncière sera perçue en fonction de taux variés à savoir, 1,535 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non-résidentiels, 1,585 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non-résidentiels industriels et 0,815 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les autres immeubles;
- les taxes de services sont ajustées selon les coûts réels estimés pour 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2016 comportant des revenus et des dépenses équilibrés de 21 960 134 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

2.3 PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES
ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Présentation, par monsieur Benoit Marquis, trésorier, du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2016, 2017 et 2018

15-12-33285

2.4 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET
2018

RÉSOLUTION 15-12-33285

CONSIDÉRANT que l'article 473.1 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.) prévoit que le conseil doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT que le trésorier, monsieur Benoit Marquis, a fait la présentation du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les grandes lignes du programme triennal d'immobilisations comportent des dépenses de 15 140 973 \$ en 2016, de 46 204 521 \$ en 2017 et de 4 867 475 \$ en 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2016, 2017 et 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RÉGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2016) INTITULÉ
RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016 ET DEMANDE DE
DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2016)

Le conseiller François Lévesque donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 25 (2016) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2016.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2016.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 25 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

15-12-33286

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 15-12-33286

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière